

AHT-RIK EZ !
OUI À LA MODERNISATION DES VOIES EXISTANTES ! NON AU GASPIILLAGE DES VOIES LGV !
NON A LA LGV !

BAI OTRANGO BURDIN BIDEAREN ANTOLATZEARI !
BURDIN BIDE BERTUAK ERAK LEZAREN SAHUTZEARI EZ !

MANIFI
ABENDUAK 11 DECEMBRE BAIONA 15H LAUGA



A L'APPEL DU CADEX DEITURIK

AGRIVA ex-FERTILADOUR

En septembre dernier, en stoppant l'achat du terrain de l'entreprise ex-Fertiladour (aujourd'hui Agriva) au Boucau, le Conseil Régional a conforté les thèses des associations de Défense de l'Environnement. Comme promis dans notre dernier numéro, Ortzadar ré-ouvre aujourd'hui le dossier.

2. Avorter, un droit menacé
3. LGV... Plus que jamais, se mobiliser...
4. Brèves Sociales
5. Un PPP presque parfait !
- 6, 7, 8. Ex-FERTILADOUR : le dossier
9. Le village sacrifié
10. Taxer les transactions financières
11. Notre pain quotidien
12. Cultures



... infos en vrac ...

AVORTER, un droit... MENACÉ !

LE DROIT à l'avortement est une liberté fondamentale pour la femme, gagné de haute lutte. La liberté de disposer de son corps lui permet de faire ses propres choix de vie ; c'est un pas vers l'autonomie, c'est permettre aux femmes d'exister pas qu'uniquement à travers la maternité.

Les luttes menées par les femmes ont fait avancer la législation. De 1975 à 2001, le droit à disposer de son corps n'a fait que progresser. En 2001, la loi Aubry accordait l'allongement du délai de 10 à 12 semaines, la suppression de l'obligation de l'autorisation parentale pour les mineures, et la possibilité de choisir la technique d'avortement.

Pourtant, l'avortement reste une liberté bien fragile actuellement très menacée. Aujourd'hui encore, nombreuses sont les femmes, qui, malgré la pléthore de moyens contraceptifs, recourent à l'IVG (220 000/an). 40 % des Françaises, quasiment une sur deux, avortent au moins une fois dans leur vie ! Et déjà chaque année, 5 000 d'entre elles partent à l'étranger subir une IVG pour avoir dépassé le délai légal.

Des lois jamais intégralement appliquées

- L'éducation à la sexualité, rendue obligatoire en 2003 dans les collèges et les lycées, à raison de trois séances par an, n'est que partiellement observée, quand elle l'est.

- L'obligation des hôpitaux publics d'organiser la pratique de l'avortement (loi

1979) n'est pas respectée, et il n'existe aucune mesure contraignante ou incitative. La tarification de l'acte, même revalorisée dernièrement, reste décourageante pour les praticiens. Les médecins pratiquant les avortements ne sont pas, dans la plupart des cas, remplacés quand ils prennent leur retraite, occasion pour les directions d'établissements de restreindre ou d'arrêter les avortements.

- La loi 2001 est mal appliquée. Certains établissements refusent les grossesses dites tardives entre 10 et 12 semaines (c'est le cas des Landes) D'autres multiplient les obstacles à la prise en charge des mineures, ou des femmes sans couverture sociale à qui l'on exige de fournir un chèque de caution !

La loi Bachelot enterre l'hôpital public et l'avortement avec !

Elle restructure la santé publique avec un seul objectif, la rentabilité économique. Cette politique signifie le démantèlement des structures existantes. En Région Parisienne, à Lyon, Nevers, Thiers..., des centres de planification ferment ou sont regroupés. Des quotas d'IVG sont imposés par certains établissements car l'acte chirurgical est estimé non rentable.

Cette politique remet en cause l'obligation d'organiser l'offre de soins en matière d'IVG sur tout le territoire, n'assurant pas un service suffisant et de proximité pour garantir des soins de qualité. Déjà, les délais d'attente

pour un avortement, peuvent dépasser trois semaines dans certaines régions.

Ce processus de dégradation porte atteinte au droit fondamental des femmes à disposer de leur corps. Le Planning familial, les organisations féministes, certains partis politiques, appellent toutes et tous à se mobiliser le 6 novembre à Paris.

Vos dons seront les bienvenus pour nous permettre le financement du voyage et grossir les rangs de la délégation du 64.

Planning Familial Côte Basque

06.22.62.02.76
bayonneplanning@orange.fr

Permanences à Bayonne

✓ 1° et 3° mercredi du mois
14h30 – 16h30 BIJ
71 rue Bourgneuf

✓ 2° et 4° jeudi du mois
9h – 11h CCAS
Place des Gascons.

Le MPF s'est associé publiquement à la réaction populaire contre le projet de réforme des retraites. Il a affirmé « son attachement au système des retraites par répartition. Il s'insurge contre cette réforme d'une aussi flagrante iniquité à l'égard des femmes qui tourne le dos à la solidarité, accentue le fossé des inégalités sociales, conforte la notion de salaire d'appoint des femmes et renforce leur dépendance économique. En ne touchant pas aux taux de cotisations sociales, cette réforme n'a qu'un seul objectif, réduire le coût du travail, faisant supporter aux seuls salariéEs le coût croissant des retraites ».

Souscription

LY A QUELQUES MOIS, les éditions associatives Astobelarra / Le Grand Chardon lançaient un appel à textes aux amoureux de la nature afin qu'ils participent à l'édition du livre « **Paroles d'écologues** ».

Ce projet a immédiatement entraîné l'adhésion de nombreuses personnes : des auteurs confirmés et d'autres qui n'avaient jamais écrit jusqu'à présent. Certains ne se sont jamais posé la question de savoir s'ils étaient écologues, mais, pour la circonstance, ont fait vibrer en eux une corde sensible. Pour *Le Grand Chardon*, l'objectif est double : ouvrir une tribune libre afin de remettre l'Humain dans la Nature et la Nature dans l'Humain et, en même temps, poursuivre financièrement son œuvre littéraire associative et militante.

Tous les auteurs publiés dans cet ouvrage ont accepté de céder leurs droits aux éditions *Le Grand Chardon*. Sans eux ce livre n'existerait pas. Vous pouvez également participer à ce beau projet collectif et le soutenir grâce à la souscription. Plus d'infos sur le blog :

<http://parolesdecolos.blogspot.com>



A l'attention de l'équipage
du vaisseau spatial Terra...

PLANNING FAMILIAL
CÔTE BASQUE

Vous avez raté un numéro
d'Ortzadar ?

Nous vous invitons à vous rendre sur
notre page web :

<http://ortzadar.free.fr>

La fin du modèle TGV

ALORS qu'au sud de la Bidassoa, les premiers chantiers de l'Y basque s'arrêtent faute d'argent, au Nord, la presse (le Figaro, la Croix, les Echos et le Monde, la veille et le jour de la visite de M Borloo, mais la Vie du rail depuis quatre mois et Guillaume Pépy lui-même, pourtant président de la SNCF), annoncent « la fin du modèle TGV ». Les péages de la bête vont augmenter de 45 % à l'horizon 2012, (les billets de 25 % nous dit-on) et les quelques TGV encore rentables vont perdre leur rentabilité. Et on dépenserait 17 milliards pour ça ! Mieux le Monde du début octobre nous annonce la tendance : « Au Brésil, les pouvoirs publics paraissent s'interroger sur l'opportunité de faire circuler un train pendulaire – qui s'incline dans les courbes pour prendre de la vitesse – entre Rio et Sao Paulo. En Grande-Bretagne, la liaison High Speed Two, à l'est de Londres, pourrait opter pour cette même solution. Les pendulaires d'Alstom ou les trains conventionnels de Siemens peuvent faire valoir quelques atouts. Ils filent à près de 250 km/h sans imposer la réalisation d'une coûteuse voie spécialement conçue pour la très grande vitesse. Une solution déjà choisie en Russie pour relier Moscou à Saint-Petersbourg ou au Royaume-Uni par les lignes du groupe Virgin. »

Quand la SNCF cible la clientèle TGV

En novembre 2004, la SNCF a publié un document intitulé « Orientations pour les gares nouvelles de la LGV PACA ».

« Parmi la clientèle attendue au départ et à l'arrivée, une grande part sera constituée de catégories plutôt aisées et de touristes dont une grande proportion d'étrangers » nous expliquent-on. Une fois définies « la classe affaire » et la classe « privé-loisirs » on examine leurs attentes :

« La classe affaire a d'abord une forte demande de fluidité et de rapidité » annonce le document. Il poursuit : « Elle demande une prise en charge uniquement si cette prise en charge lui fait gagner du temps sur l'ensemble de son parcours ou pour servir son but de voyage (ex : pour passer un mail ou un fax à un client). Les clients affaires souhaitent également pouvoir se reposer (être tranquilles) et être reconnus. »

« Certains clients "Privé-loisirs" sont prêts à payer des services de qualité dans les domaines de l'information, de l'accueil et des services en gare (accompagnement au TGV, conseil d'orientation en gare par GSM, toilettes, consignes et portage de bagages) ».

Bref une clientèle triée sur le volet prête à payer plus cher même pour pisser...

LG Plus que jamais, se mobiliser !

Depuis 4 mois, malgré les annonces officielles volontairement optimistes, le projet LGV Sud Europe Atlantique rencontre des difficultés importantes :

La crise frappe durement. L'Espagne ralentit ses investissements sur les LGV, l'Europe aussi. Chez nous, la part des collectivités (et donc de nos impôts) augmente et le projet ponctionnerait désormais chaque foyer de fiscal de 5 000 euros à la fin de l'emprunt.

Plusieurs ministres ont pris leurs distances avec le projet.

Les spécialistes du rail (y compris chez nos adversaires) s'accordent à prédire « la fin du modèle TGV ». Commercialement d'abord avec l'augmentation des péages de 45 % en 2012, ce qui liquidera la rentabilité des quelques TGV encore bénéficiaires. Techniquement ensuite avec la concurrence allemande ou chinoise qui remporte les marchés (à Eurotunnel où la SNCF est majoritaire, on vient de choisir le modèle allemand). Les études de Réseau Ferré de France lui-même indiquent que les voies existantes ne seront pas saturées pendant longtemps encore.

OUI la victoire est à notre portée !

Dans ce contexte qui valide tous nos arguments, on continue cependant à se heurter à une forte volonté politique des états français et espagnol de nous imposer ce projet.

Nous sommes à un tournant de la lutte et rien ne serait plus terrible que de subir la dernière LGV sur notre territoire !

Pour emporter le morceau, pour gagner, il nous faut encore exprimer avec force un rejet massif de ce projet destructeur et ruineux !

Le 11 décembre, en même temps qu'en Allemagne, en Italie, en Gironde, en Lot et Garonne, en Tarn et Garonne et ailleurs, c'est encore par milliers qu'il nous faut descendre dans la rue, avec les associations, avec les élus. Tous les citoyens du Pays Basque et des Landes y défendront leur patrimoine, leurs terres, leurs paysages.

Ce combat nous concerne tous, proches ou éloignés du tracé !

- **Oui** à l'aménagement des voies existantes dans le respect des riverains,
- **Non** au gaspillage des nouvelles lignes !

**TOUS à LAUGA à BAYONNE
LE SAMEDI 11 DECEMBRE A 15 H !**



Brèves Sociales

Retraites : ce qu'on ne dit pas souvent

★ On nous bassine avec l'allongement de la durée de la vie qui serait un des arguments pour le report de l'âge de départ en retraite. Mais les médias et même les politiques reprennent rarement le fait que l'espérance de vie, si elle est de 78 ans pour les hommes et 84 ans pour les femmes est elle-même modulée par l'espérance de vie en « bonne santé » (63 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes). Cette dernière n'est que de 59 ans pour les ouvriers. Profiter de sa retraite est donc borné par ces données. Ce qu'on dit peu souvent aussi, c'est que les séniors sont écartés de l'emploi 58 ans et demi en moyenne et que le chômage des jeunes de moins de 25 ans atteint 25 %. Ce qu'on ne dit pas non plus, c'est que la productivité ne cesse d'augmenter et qu'elle est susceptible de passer de 1 à 10 entre ce qu'on a connu en 1960 et ce qu'on connaîtra en 2050 et que la richesse de la France (PIB) qui a doublé entre 1960 et 2010 va vraisemblablement doubler à l'horizon 2050. Autre donnée encore : ces 30 dernières années, 10 % de la richesse produite a été transféré de la rémunération du travail vers les profits (soit 8 fois le déficit de la caisse d'assurance vieillesse). En limitant la progression des salaires et des retraites, on fait payer à la population laborieuse le prix de la crise économique et on limite les cotisations qui alimentent les caisses de retraite. Autant d'éléments qui ne sont jamais repris par les ténors des médias comme Yves CALVI qui montre trop où il crèche idéologiquement. C'est pourtant là le vrai débat et la vraie lutte et à l'heure où ces lignes sont écrites telle centrale syndicale « moderniste » offre une sortie de crise au gouvernement en proposant une négociation sur l'emploi des jeunes et des séniors comme pour lâcher prise sans crier gare. Beurk !

Retraite, capitalisation et fonds de pension

★ Une étude américaine récente du Boston College nous apprend qu'il manque 6 600 milliards de dollars aux Américains pour maintenir leur niveau de vie pendant leur retraite, soit 15 % du PIB des Etats Unis. C'est donc la preuve par neuf que le système des fonds de pension ne marche pas. Et ici, en France, on sait que la réforme aboutira au développement de l'épargne salariale. Guillaume SARKOZY, frère du chef de l'état, qui fut vice-président du MEDEF et actuel patron du groupe *Malakoff Médéric*, propose des produits de retraite par capitalisation. En s'associant à *CNP Assurance*, il espère rafler le jack pot en tablant sur une chute du montant des pensions d'au moins 8 % d'ici à 2020. La réforme des retraites : une affaire de famille chez les SARKOZY.

Pendant ce temps les pauvres...

★ La crise est rude outre-Bidasoa et le *Journal du Pays Basque* en date du 6 octobre dernier faisait état d'une situation qui illustre cela. Un père et sa fille n'avaient plus comme demeure que leur voiture à Barakaldo (Bicaye). Et bien, voyez vous, leur véhicule a été enlevé par la fourrière. Pour faire entendre leur désarroi, ils ont squatté dans une banque. On ne dit pas comment les pouvoirs publics ont réagi. Une telle misère n'est-elle pas plus violente que les quelques casseurs dans les manifs.

LGV et justice espagnole

★ Asier AGUIRRE, le maire d'Aramaio (province d'Ara-ba) avait sollicité l'avis de ses administrés quant au projet TAV (LGV en France) qui passait par sa commune. Par référendum les 28, 29 et 30 septembre 2007, 673 habitants

sur les 1280 avaient pris part au vote qui finalement avait rejeté le projet à une écrasante majorité. Asier AGUIRRE a été poursuivi par la justice espagnole pour avoir organisé cette « *votation citoyenne* ». Il vient d'être condamné à l'inéligibilité pour 7 ans et à rembourser les frais de justice. Bravo la démocratie de ZAPATERO.

FNSEA et pouvoir

★ A la mi octobre, la *Confédération Paysanne* a été expulsée de la *Maison du lait* par les gardes mobiles. Le syndicat agricole demandait une place en tant que syndicat représentatif dans le collège producteur des interprofessions. Pour cela, il avait organisé une occupation des locaux. Mais seule la *FNSEA* prétend siéger dans ce collège. Et la réponse musclée ne s'est pas faite attendre. Déjà, début octobre, la *Confédération Paysanne* qui avait demandé audience au ministère de l'agriculture, avait été accueillie par 3 brigades de CRS. C'est le dialogue social façon SARKO et FNSEA. A Bayonne, fin Septembre, le syndicat agricole basque *ELB* (qui fait partie de la *Confédération Paysanne*) après occupation de la direction de la direction départementale de l'agriculture, avait obtenu pourtant l'assurance du préfet que ses revendications étaient bien remontées jusqu'au ministre. Un ministre sourd vraisemblablement !

Le prix du logement en Pays Basque

★ 35 864 est un nombre inscrit sur de nombreuses routes. En fait, il représente le nombre de résidences secondaires et de logements vides au Pays Basque Nord. Par ailleurs, des militants regroupés sous la dénomination de « *Nouvelle Dynamique* » indiquent qu'entre 2000 et 2006, les prix des terrains constructibles ont explosé de 145 %, celui des maisons indivi-

duelles anciennes de 99 % et celui des appartements anciens de 126 %. Une partie de la population est ainsi mise à l'écart de l'accession à la propriété. La mixité sociale s'en trouve affaiblie. A quand les zones ghettos ?

Arlette CHABOT la propagandiste

★ Début septembre, Arlette nous a montré où elle créchait idéologiquement elle aussi, comme CALVI. Elle entamait son émission en indiquant : « Beaucoup de Français n'ont pas encore compris les enjeux de la réforme ». Quid des millions de manifestants dans les rues contre la réforme SARKOZY. Une masse d'imbéciles pour elle sans doute. Alain DUHAMEL (soutien de BAYROU lors de la dernière présidentielle) a renchéri en critiquant le souhait de référendum de certains sur la future loi : « On peut aussi demander aux Français de décider s'il faut ou non supprimer la pluie au printemps ». Voilà l'honnêteté de nos grands sachems des médias. Ce sont les mêmes qui unanimement, à longueur d'émissions, avaient œuvré pour le « oui » au référendum sur le projet de constitution européenne. Ce qui rassure, c'est que parfois ça leur revient en pleine poire. Que vive l'espoir qu'ils soient démentis par l'histoire.

France Inter, ce n'est pas mieux !

★ Cet été, Florent CHATAIN, présentateur de la tranche estivale de 5h à 7h avait annoncé à l'antenne de France Inter : « *Contraint, forcé de quitter cette maison, je voulais vous dire merci. Et un autre mot qui commence pareil à Philippe VAL, qui me vire aujourd'hui* ». Maintenu en situation précaire pendant 7 ans, il avait osé demander un CDI à Philippe VAL. Mal lui en a pris... viré !
Nous aussi, Monsieur VAL :
on te dit MERDE !

Un PPP presque parfait : la LGV Tours Bordeaux

Tiré du site des opposants
à la LGV Poitiers Limoges

QUAND ce principe PPP (Partenariat Public Privé) a été proposé dans le cadre des projets du Grenelle de l'Environnement : « évidemment » la participation du public ne devait pas dépasser les 50 %. En 2007, lors du débat public la participation du projet Tours Bordeaux devait être de 50%.

Aujourd'hui dans le projet Tours Bordeaux, Vinci et RFF partagent ensemble cette part de 50 %, et la participation de Vinci est en fait en 2010 inférieure à 30 %.

Tours Bordeaux est le tronçon financièrement le plus rentable de tout le Grand Projet Sud Ouest.

Le coût du projet a augmenté de 6,7 Milliards en 2007 à 7,8 Milliards en 2010 soit 1,1 Milliards supplémentaire au profit de Vinci le maître d'ouvrage.

En jouant sur l'augmentation des coûts, les pouvoirs publics sont appelés à accroître leurs subventions au maître d'ouvrage pour une réalisation qui reste toujours la même 302 km de LGV.

Par cette astuce comptable, habituelle dans le BTP, les actionnaires de Vinci n'auront en réalité à payer que 1,16 Milliards des 7,8 Milliards soit moins de 15% du montant total.

Mais ce n'est qu'une partie du voile. Le PPP Tours Bordeaux est un chef d'œuvre du business financier.

Ca force l'admiration. En réalité les pouvoirs publics versent 5,5 Milliards de subventions à Vinci pour faire réaliser 302 km de LGV soit 18 millions par km. En 2007 on estimait le coût d'une infrastructure LGV à 17 Millions du km.

Sur cette base, le projet LGV devait coûter en 2007 5,1 Milliards. Ainsi donc coup double pour les actionnaires de Vinci : un gain de 2,7 Milliards en jouant sur les prix et le droit à une rente annuelle de 250 millions des péages sur la ligne pour 50 ans.



Pour bien réussir son PPP

1) Grandissez votre cercle relationnel, construisez patiemment votre lobby !

Pots de vin, chantages, financements occultes, opérations médiatiques, sondages, tous les moyens sont permis... en toute légalité bien entendu. L'important comme le montre l'affaire Woerth-Bettencourt est dans la discrétion, et une connaissance affinée des lois.

Le coup de maître a été de réussir à faire acter au Parlement dans un consensus général des députés de droite et de gauche (même des écologistes) 2 000 km de LGV dans la loi de Grenelle de l'Environnement ! Quelques exemples astucieux en vrac :

- ✓ Tu me finances la LGV, je te finance une route, ou une ligne TER.
- ✓ Tu me finances la LGV, je te finance ta campagne électorale.
- ✓ Tu me finances la LGV, je paye des pages dans ton journal politique.
- ✓ Tu ne veux pas de LGV ? Tu devras financer pour que le TGV vienne jusqu'à ta région (3,5

les environnementalistes. Donnez leur juste le minimum dont la loi vous oblige.

- ✓ Médiatiser le moindre ouvrage qui tendrait à faire valoir un intérêt environnementaliste.
- ✓ Financer quelques pages dans les médias régionaux, ils vous le rendront au centuple.
- ✓ Promettez monts et merveilles aux riverains et aux élus... Ils y croient toujours.
- ✓ Subventionnez quelques œuvres sociales, quelques entreprises sur les territoires impactés, cela laisse à croire à l'intérêt social de votre LGV.
- ✓ Promettez du travail aux BTP locaux, ils seront vos meilleurs appuis politiques.
- ✓ Organisez des réunions d'information, appelez-les « réunions de concertation », laissez causer librement, en donnant l'impression que vous êtes attentifs.
- ✓ Le business n'est pas du service public n'investissez pas dans des services qui ne rapportent pas.

Les péages juteux sur la LGV Tours Bordeaux (250 Millions) auraient pu aider RFF et SNCF afin de mieux accomplir globalement leur mission de service public de transport ferroviaire. Le PPP c'est tout bénéfice : 250 Millions de recettes annuelles n'obligent à aucune répartition globale sur l'ensemble du service public ferroviaire.





EX-FERTILADOUR

En septembre dernier, en stoppant l'achat du terrain de l'entreprise ex-Fertiladour (aujourd'hui Agriva) au Boucau, le Conseil Régional a conforté les thèses des associations de Défense de l'Environnement. Comme promis dans notre dernier numéro, Ortzadar ré-ouvre aujourd'hui le dossier.

L'arrêté préfectoral

L'arrêté préfectoral est un document administratif qui autorise les entreprises « installations classées » à fonctionner à condition de respecter les normes fixées dans ce document. Ainsi les rejets (liquides ou atmosphériques) des entreprises sont soumis à des seuils et ces mêmes entreprises sont tenues de fournir à la DRIRE (aujourd'hui DREAL), des contrôles réguliers (autocontrôles ou contrôles de labo indépendant). L'inspecteur des installations classées peut en cas de dépassements, dresser procès verbal ou imposer des travaux.

Le CADE (Collectif des Associations de Défense de l'Environnement) a donc contrôlé plusieurs entreprises en se procurant les arrêtés et les analyses de contrôle et a relevé des dépassements. En les rendant publics, il a par-

fois obtenu des améliorations.

C'est dans le cadre de ces activités que les associations « Ortzadar » et « IDEAL », membres du CADE se sont procuré en 1997 l'arrêté de l'entreprise Fertiladour l'autorisant à broyer de la monazite, terre rare riche en thorium 232 fortement radioactif.

L'arrêté du 08/02/73 impose :

« Le port d'un masque filtrant parfaitement efficace, voire d'un scaphandre dans l'atelier ». Il précise également que « l'expulsion de l'atmosphère de l'atelier devra se faire à travers des filtres absolus du type mis au point par le Commissariat à l'Energie Atomique, de manière à prévoir toute dissémination contaminante à l'extérieur ».

L'absence totale de ces filtres, visible de l'extérieur, a donc incité le CADE à faire une visite dans l'entreprise.

1^{er} février 1997

Ce samedi là, munis d'un compteur Geiger, deux d'entre nous (membres d'Ortzadar et d'IDEAL) pénètrent sur le site et entament des relevés. Le compteur affichant des micro-rems/h, nous garderons cette unité (les microsieverts/h se sont aujourd'hui imposés comme unité, il suffit de diviser par 100 les mesures).

• **Point zéro** : en milieu naturel, dans notre région, sur la plage, en prairie, dans les rues, on obtient une radioactivité naturelle entre 8 et 12.

Sur le site nous faisons 3 mesures à un mètre de hau-

teur par point et calculons la moyenne. Nous obtenons de nombreuses mesures au dessus de 500 et nous saturons notre compteur (à partir de 1000) sur un point de stockage face à l'atelier. Deux points chauds sont repérés.

Nous prélevons également un échantillon de terre que nous envoyons pour analyse à la CRII-RAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur la Radioactivité). Cette dernière relève une « terre très fortement contaminée. Toute la zone doit faire l'objet d'études approfondies afin d'évaluer les risques radiologiques sur site et hors site du point de vue :

- de l'exposition externe,
- de l'inhalation de poussières radioactives et du gaz thoron que dégage le thorium 232,
- des risques de pollution des eaux de ruissellement et souterraines »

« Les mesures effectuées par le CADE doivent être prises en considération... »

C'est le commentaire que fera l'inspecteur des installations classées à la presse en annonçant une étude confiée au bureau ANTEA. La conférence de presse du CADE porte donc ses fruits mais curieusement aucun procès verbal ne frappe l'entreprise. Aucune sanction. Déjà... une phrase malheureuse lâchée par l'inspecteur de la DRIRE devant la presse et reprise par la Semaine du Pays Basque terni un peu la question « danger si on reste assis dessus pendant deux ans ». Le CADE reprend les calculs et établit que sur le point le plus chaud, en 33 heures on reçoit la dose admissible et cela sans compter les doses inhalées.

L'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs inscrit le site sur son inventaire national. Le bureau d'étude



UR : Le dossier

ANTEA fera consciencieusement son boulot et relèvera des mesures plus fortes que les nôtres. Il trouvera même un troisième point chaud, derrière les bâtiments où on atteindra 3 110 micro-rem. On préconise des décaissages des terres contaminées et le nettoyage et mise en fûts des éléments radioactifs de l'atelier.

En 1998, un nouvel arrêté précise que tout déplacement de déchets doit être contrôlé par l'ANDRA. Ce ne sera pas le cas.

Malgré nos demandes, il n'y aura pas d'étude sur les ouvriers et les riverains du site.

Décaissages, vous avez dit décaissages...

L'enjeu des décaissages de terre est de fixer quel volume va-t-on enlever. On fait des sondages assez loin des sites les plus contaminés et ainsi on considère que 1m de profondeur est suffisant dans les points chauds. Cela réduit le volume de terre, et on décide de recouvrir le reste. Le bureau d'étude ANTEA disparaît et voici que le bureau d'étude Algade s'impose (filiale d'Areva jusqu'en 2003).

Le 1^{er} octobre 2002 l'Algade écrit : « La présence en profondeur (jusqu'à 140 cm pour la zone 2) de produits marqués radiologiquement, entraînerait si la poursuite de leur excavation devait être nécessaire, des volumes importants de déchets à gérer. Dans ces conditions, la solution de recouvrement des zones concernées par des matériaux neutres radiologiquement, ne doit pas être remise en cause. »

La radioactivité reste sur le site mais on fait baisser le

rayonnement en surface par un bouclier de scories.

Les terres effectivement retirées sont mises dans des big-bags et entreposées dans les box de stockage des engrais de l'usine. Le CADE

dénonce la mise en place s'un centre de déchets radioactif clandestin et demande l'évacuation des terres radioactives. Elles resteront sur le site jusqu'en 2008 pour certaines et 2010 pour les d'autres.

Durant ces années, le CADE continue ses vérifications citoyennes et constate encore des taux de radiations élevés. Il dénonce tous les ans à l'anniversaire de Tchernobyl, le stockage illégal. **Suite page 9**

Morceaux choisis du rapport de l'ACRO

- Les mesures des terrains montrent la présence de larges taches de contamination radioactives, essentiellement sur la partie nord des terrains. Les valeurs mesurées en certains points dépassent la valeur de 0,5 µSv/h, retenue comme seuil dans le cadre du dossier de cessation d'activité. Il est à noter que cette limite est de surcroît supérieure à la valeur de seuil de 300 µSv/an recommandée internationalement pour une seule source anthropique d'atteinte à l'homme.

- La présence d'un confinement sur une large partie de la zone nord du site, ne nous permet pas d'apprécier les niveaux de contamination des sols sous-jacents. Il serait nécessaire d'effectuer des sondages sous le confinement afin de caractériser les niveaux de pollutions des sols en fonction de la profondeur. Les activités industrielles menées sur le site du Boucau ont entraîné une pollution radioactive importante des terrains. Les travaux d'assainissement menés n'ont pas été suffisants.

Le confinement réalisé par AGRIVA (en 2009-2010) n'est, à notre avis, en aucune manière une solution pour le moyen et long terme car si elle masque momentanément la pollution résiduelle, elle ne l'élimine par pour autant.

La stratégie de confinement, au détriment de l'excavation poussée, entraînera des servitudes qui vraisemblablement interdiront toute fondation, affouillement sur une large partie de la zone Nord des terrains (environ 25 000 m², soit un tiers de la surface totale des terrains).

Enfin, une dégradation radiologique en surface est possible, du fait de l'émission de radon (Rn222), dont les descendants pourraient se trouver piégés si un revêtement peu perméable était apposé en surface (bitume, béton).

- Les investigations partielles menées dans les bâtiments ont montré la présence de niveaux radiologiques anormalement élevés : présence de béton « radioactif » sur un encadrement de porte, de restes de terres contaminées, de matières premières potentiellement chargées en radioactivité naturelle renforcée.

Il est nécessaire de réaliser des investigations radiologiques plus poussées à l'intérieur des bâtiments. Ces données sont indispensables pour envisager (poursuivre) tous travaux de démantèlement afin d'assurer la sécurité des opérateurs et de gérer correctement les déchets.

Il serait important que des investigations puissent être menées au voisinage du site et qu'une enquête soit conduite afin de s'assurer que de la monazite n'a pas été cédée ou récupérée dans le voisinage comme simple matière première (sable).

Une étude impliquant un suivi de la santé des anciens salariés nous semble également importante.



...Ex-Fertiladour : le dossier !



Photo Ortizadar

2008... Ça bouge !

En octobre 2008, sans que l'ANDRA soit avisée, 373 big-bags sont envoyés au centre de stockage de Villeparisis (78). Ils sont chargés sur les camions, sans protection pour les ouvriers, sans signe distinctif pour les camions et avec une codification correspondant à « terres et cailloux ». Avec une telle codification qui pourrait même permettre la mise en remblais agricole, les camions évitent les portiques de Villeparisis. La tonne de déchet est facturé 120 euros à l'industriel alors que ces déchets radioactifs à vie longue (le thorium perd la moitié de ses radiation en 24 milliards d'années) seraient facturés 7 600 euros la tonne dans une décharge de déchets radioactifs. Il nous faudra attendre 2 ans et un avis favorable de la commission d'accès aux documents administratifs pour obtenir les bordereaux.

La pose du bouclier semble suffisante au regard de la législation française (le CADE a pourtant repéré nombre de points encore trop contaminés).

Avril 2009, alors qu'on se dirige vers un projet d'activités commerciales de la ville du Boucau, patatra, la législation française s'aligne sur la législation internationale. Les mesures faites par Algade ne sont plus conformes. L'inspecteur des installations classées qui nous envoie une carte montrant les dépassements, part en vacances une semaine durant laquelle, l'industriel fait passer les bulls sur le

terrain, mélange les terres contaminées avec les terres non contaminées pour diluer et recouvre le tout de scories. Le CADE fait une conférence de presse pour dénoncer le maquillage du site. Au retour de vacances de l'inspecteur des installations classées, le CADE dénonce les agissements de l'industriel au téléphone et s'entend répondre : « *Je ne l'ai pas vu alors ça reste comme ça* ». Le CADE fournit les photos mais *ça reste comme ça*.

Malgré l'opération maquillages, des points sont encore contaminés. Le CADE invite le conseiller général Christophe Martin à une visite un dimanche matin. C'est lui qui tient le compteur Geiger, il annonce à haute voix les mesures et constate que les

17 big-bags les plus contaminés sont encore stockés sur place. Il en fera part à sa section du PS qui s'était élevée contre les *écologues alarmistes*.

Juin 2009

Le projet municipal prend l'eau. Un nouveau projet d'achat par la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) et le Conseil Régional apparaît. A la suite d'un débat houleux en Région, le principe d'une étude indépendante est adopté. Décembre 2009, le centre de Villeparisis adopte un arrêté qui fixe le seuil des déchets radioactifs pouvant être acceptés sur le site à 1 millisievert/an, la moyenne les big-bags de fertiladour déjà entreposés sur le site fait 9 fois plus.

Février 2010

Une nouvelle campagne de mesures du bureau Algade est rondement menée. Tout est bon ! La vente du terrain pour 6 millions d'euros est en route, il est prévu dans l'acte que l'acheteur ne pourra plus se retourner contre le vendeur. Un journaliste d'EITB produit un documentaire reprenant l'affaire. Les 17 derniers big-bags les plus contaminés sont enfin évacués sur un site de l'ANDRA. L'implantation de German Pellets pour une usine de granulés de chauffage est annoncée. En juin, puisqu'on pense que tout est bon, l'étude indépendante est commandée. La CRII-RAD n'est pas retenue, c'est le bureau ACRO qui va mener l'étude pendant l'été.

Septembre 2010

Le bureau Acro a fait son boulot, le résultat est accablant. Viséo-conférences à Bordeaux et Bayonne. Le président de la région reprend la donne imprudemment confiée à des services prêts à se montrer distraits. On parle d'une vingtaine de millions d'euros pour dépolluer le site. Le CADE demande la communication du nouveau rapport et dénonce l'occultation des graves irrégularités de l'entreprise et les interventions de la DRIRE visant à fournir des échappatoires à l'industriel (et vous fidèles lecteurs, vous les avez trouvés comment les sanctions inexistantes contre l'industriel ? Et les manipulations des terres etc. ?) La vente est stoppée, la Région souligne le manquement des services de l'Etat et demande un suivi pour les travailleurs et les riverains. Le préfet pique une petite crise et explique que les services de l'Etat sont irréprochables et que le CADE raconte des salades. Le *Canard Enchaîné* se fend d'un petit article ravageur. On ne communique plus sur le dossier à la DREAL. Tout doit passer par la Préfecture. Treize ans ont passé depuis la première visite citoyenne sur le site. Après avoir le dos rond, nous prépare-t-on le retour d'une opération « camouflage » ?

Le CADE a tenu bon, reste les travailleurs et les riverains...

Victor Pachon



Photo EITB.com

Le village sacrifié

Il est un petit village, entre Lacarre et Saint Jean Le Vieux, appelé BUSTINCE IRIBERRY (que l'on pourrait traduire par « la ville nouvelle de l'argile »). Ses habitants y vivent au calme, dans la campagne verdoyante, coincés entre, au Nord Est : une carrière d'extraction de roches, une centrale d'enrobé à chaud, et une centrale à béton. Et, comme si ça ne suffisait pas, à l'Est, une déchetterie. Le tout, sous la menace d'une antenne Wimax, non encore localisée... Il reste donc le Sud, ouvert aux prairies et aux champs de maïs. Mais pas de bol, les villageois apprennent par voie de presse (journal Sud-Ouest, édition du 29 décembre 2009), que le front Sud ne sera plus dégagé très longtemps ! En effet, la communauté de communes de Garazi-Baigorri a décidé d'implanter un quai de transfert de déchets d'ordures ménagères (projet proposé par Bil Ta Garbi) sur le site d'Iriberry...

DANS ce cadre bucolique, persiste pourtant une agriculture, qui, de par ses spécificités (pastoralité et viticulture) garantit la beauté et la richesse du paysage. Au village, de jeunes agriculteurs ont fait le choix de la qualité : vignoble AOC *Iroulégu* et fromage fermier AOC *Iraty*. Certains se sont tournés vers l'agriculture *BIO* sur la commune voisine de Jaxu (village vers lequel s'étend l'emprise de la carrière). D'autres envisagent de se lancer dans « la vente à la ferme », ou ont ouvert des gîtes. D'autres, amoureux de vieilles pierres, retapent de vieux corps de fermes ou des maisons anciennes. Mais quelles terres, quel patrimoine, quel paysage, ces villageois vont-ils laisser à leurs enfants ?

La carrière d'extraction de roches exploitée par l'entreprise *Durruty* existe depuis plus de 30 ans, avec son cortège de camions (60 à 120 rotations par jour), les secousses de

ses tirs de mines et ses nuées de poussières. Il n'y a pas de projet concerté pour l'après carrière (dans une trentaine d'années) et l'accès aux analyses réglementaires concernant la qualité de l'eau et de l'air est un vrai parcours du combattant (1). La centrale à enrobé (exploitée également par l'entreprise *Durruty*) n'est arrivée qu'en 2008, dans l'indifférence générale, malgré une forte mobilisation locale contre la « deux fois deux voies », encore appelée « *transnavarraise* », dont le projet de tracé longe Bustince Iriberry. Cette centrale a-t-elle pour objet de fournir en bitume la « *transnavarraise* » ? Nul ne sait. En tout cas, si le projet « *transnavarraise* » est pour l'instant mis en sommeil, la centrale est bel et bien restée à Bustince Iriberry. Et la présence éventuelle de naphthalène (substance cancérigène) dans les fumées de bitume ne semble inquiéter que peu de monde. Les questions soulevées dans l'enquête d'utilité publique sur ce sujet de santé de publique restent sans réponse. Les analyses réglementaires ne sont pas disponibles à ce jour. Dans ce contexte, la centrale à béton (toujours *Durruty*) et la déchetterie passeraient presque inaperçues. Alors pourquoi ne pas rajouter, cerise sur la gâteau basque, un quai de transfert d'ordures ménagères à Bustince Iriberry ?

A ce stade, les riverains commencent à s'interroger, à s'inquiéter. Certains d'entre eux, regroupés au sein de l'association *HERRIA ZAIN*, entament des recherches timides et découvrent l'extrait du registre des délibérations de la Communauté de communes de Garazi Baigorri du 16



Photo Herria Zain

décembre 2008 qui expose le projet de quai de transferts d'ordures.

Certains points les troublent :

- Pourquoi la Communauté de communes prévoit-elle d'acheter une parcelle de 7880 m², alors que seuls 3 500 m² sont nécessaires à la construction du quai de transfert (comme cela est écrit dans l'extrait du registre des délibérations de la Communauté de communes de Garazi Baigorri) ?
- Pourquoi cette parcelle, à vocation agricole, serait vendue à 17 euros le m² ?
- Comment se fait-il que c'est ce terrain-là qui ait été choisi alors qu'il est situé sur une zone régulièrement inondée ? Ce terrain a été particulièrement inondé en février 2009. La déclaration préalable au permis de construire un quai de transfert de déchets fait d'ailleurs actuellement l'objet d'une opposition (arrêté d'opposition en date du 23 juillet 2010) au motif que « les travaux envisagés se situent en intégralité dans le

lit majeur du cours d'eau bordant la parcelle ». L'arrêté précise que « le projet serait de nature à compromettre la sécurité et la salubrité publique (article R 111-2 du code de l'urbanisme) ». Ce terrain visé est par ailleurs situé sur la voie antique qui reliait Bordeaux à Astorga en passant par Saint Jean Le Vieux. L'ancienneté de cet axe viaire et la proximité du gué d'Harlucheta constituent un contexte propice à une occupation des lieux dès l'époque antique, et devraient faire l'objet de fouilles archéologiques.

Pourquoi la Communauté de communes refuse d'organiser une simple réunion d'information au village ? Deux courriers recommandés adressés en mars et en juin au président de la Communauté de communes n'ont rien donné. Que signifie tout cela ? Que va devenir ce village ? Ses habitants aimeraient bien le savoir...

Association Herria Zain

Collectif de riverains créé en 2008 au village de Bustince Iriberry.

herriazain64220@orange.fr



Photo Herria Zain

(1) Le courrier adressé en recommandé en juin 2010 à l'Inspection des Installations Classées par HERRIA ZAIN reste à ce jour sans réponse. HERRIA ZAIN a déposé des observations auprès du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête d'utilité publique en vue d'autoriser l'extension de la carrière en février 2009. L'extension a été depuis accordée sans difficulté.

Taxer les transactions financières : pourquoi attendre, Monsieur Sarkozy ?



« Les financements innovants, la taxation des transactions financières, nous pouvons le décider ici. Pourquoi attendre ? »

(N.Sarkozy à l'ONU le 20 septembre 2010)

Quelle obscure raison a-t-elle poussé le Président de la République à choisir le cadre des Nations Unies, plutôt que la France ou l'Union Européenne ?

La réponse est malheureusement claire : si Nicolas Sarkozy voulait véritablement faire avancer la taxation des transactions financières, il commencerait par le niveau européen, où nombre de partenaires – à commencer par l'Allemagne – affichent le même objectif. Ce n'est pas Attac qui le dit, mais des experts du *Groupe pilote sur les financements innovants*, publié en juillet dernier.

Techniquement, l'Union Européenne ou la *zone Euro* pourraient mettre en place tout de suite une taxation des transactions de change de façon unilatérale, sans attendre l'hypothétique accord des États-Unis. Si l'Union Européenne mettait en place une taxe sur les changes euros-dollars, comment les États-Unis refuseraient-ils longtemps les fonds recueillis, y compris grâce à leur propre monnaie ?

Pour Attac, cette taxe devrait avoir pour premier objectif de diminuer fortement le volume des transactions, de façon à dégonfler la bulle spéculative et à réduire le pouvoir de la finance.

Une taxe de ce type doit avoir un taux qui dissuade les transactions purement financières, déconnectées de l'économie réelle, extrêmement rapides et fréquentes, prati-

quées par des courtiers, tels que Jérôme Kerviel. Ils achètent et revendent les mêmes titres ou les mêmes devises (dollars, euros, yens) en profitant d'une hausse plusieurs fois dans les heures qui suivent leurs acquisitions. La taxe serait prélevée à **chaque échange**, et au vu du nombre très élevé de ces échanges journaliers, le prix total deviendrait rapidement dissuasif.

En revanche, des transactions financières en lien avec l'économie réelle, (acheter des marchandises, ou même des actions dans un but d'investissement productif à assez long terme) seraient peu pénalisées car la taxe ne serait alors prélevée qu'une seule fois.)

La taxe sur les transactions financières serait capable, à elle seule, de freiner la spéculation de l'économie-casino sans pénaliser l'économie réelle. Elle serait du type *taxe Tobin*, chère à l'association Attac.

L'Association pour les Taxations sur les Transactions financières et l'Action Citoyenne a été fondée, il y a un peu plus de dix ans, autour de la proposition de ce Prix Nobel américain de taxer à 0.5 % les échanges de devises afin de faire baisser la spéculation sur les monnaies.

Dans les années 90, l'envol des transactions financières purement spéculatives réalisées notamment par des banques, a explosé, mettant en danger l'économie réelle.

Les bulles de spéculation finissent toujours par crever. Elles ne reposent que sur du vent, et le krach qui s'en suit empêche alors un vrai rôle légitime des banques : prêter aux entreprises créatrices d'emplois et de richesses. La crise financière vient de montrer que les banques de dépôts elles même s'étaient mises à spéculer. Leurs petits déposants ont été parfois ruinés, ignorant que leur banquier utilisait leur argent pour le jouer sur des marchés financiers mondiaux à hauts risques !

Pour décourager ce type de spéculation, le taux d'une Taxe sur les Transactions Financières devrait donc être très supérieur aux 0,005% avancé par Bernard Kouchner.

Une taxe efficace devrait de plus couvrir l'ensemble des transactions, y compris sur les produits dérivés. *Elle rapporterait des dizaines de milliards d'euros au niveau européen, pour alimenter notamment des fonds pour le développement du Sud (financement des biens publics mondiaux comme l'eau, la santé, l'alimentation ou l'énergie) et la lutte contre le réchauffement climatique.*

Une partie de cette taxe pourrait être utilisée dans les pays où elle serait prélevée (ceux qui ont comme la France de grandes places financières) pour réduire les déficits publics, gonflés il y a deux ans par le plan de sauvetage des banques qui ont spéculé.

Le montant journalier des transactions financières est de 6000 milliards de dollars ! Une taxe de 0.05 % (10 fois moins forte que celle de Tobin, mais 10 fois plus forte que celle de Kouchner) ferait chuter la spéculation financière de 65 %. Elle rapporterait néanmoins entre **447 et 1022 milliards par an**. Or il suffirait de dégager chaque année **600 à 700 milliards de dollars** pour préserver l'Etat social au Nord (sécu, retraites par répartition etc.) et pour financer les urgences climatiques et sociales au Sud...

Trop beau pour être vrai : Non.

Pourquoi ne l'a-t-on pas déjà fait ?

La réponse est simple : l'industrie financière ne peut accepter une réduction de 50 à 70 % de son chiffre d'affaires sans une épreuve politique et sociale majeure.

La mobilisation citoyenne est la condition obligatoire de la mise en place d'une telle taxe. Les choses n'avanceront que sous une forte pression de la rue et des électeurs.

Quant aux gesticulations de Nicolas Sarkozy à l'ONU : rappelons simplement qu'il a fait supprimer il y a deux ans l'impôt de Bourse, la seule taxe française sur les transactions financières...

ATTAC PAYS BASQUE

Maison pour Tous
rue Le Barillier 64600 Anglet
<http://local.attac.org/paysbasque/wordpress>



Réunions, conférences et Attac-Café...

● **Vendredi 5 novembre**

A 20h30 à Tarnos, salle Maurice Thorez, le collectif IDEES et Attac proposent une conférence-débat de Frédéric Viale, membre du CA d'Attac France : **« Union européenne : les peuples doivent-ils se résigner aux sacrifices sociaux ? »**.

● **Mardi 23 novembre**

A 20 heures à la Bourse du Travail, près de la Gare de Bayonne, grande réunion d'information, coorganisée par le CADE et Attac Pays basque : **« La LGV à Bayonne : quels effets ? »**.

● **Prochains Attac-Café**

(de 19 à 21 h à la Taverne de l'Atalante, cafés citoyen ouverts à tous).

✓ **Mardi 9 novembre :**

« Le logement social à Bayonne (besoins, réhabilitations, mise en place des lois Dalo et Boutin) ». Animé par Jacques Siougos militant associatif du Comité de Défense des Locataires, affilié à la CCLCV (Consommation Logement Cadre de Vie).

✓ **Lundi 29 novembre :**

« L'hôpital public, ou la chronique d'une mort annoncée » animé par Francis Charpentier du syndicat SUD Santé-Sociaux.

✓ **Mardi 14 décembre :**

« La grande précarité sur le BAB » (intervenants précisés ultérieurement).

Notre pain quotidien

La terre

Le GFAM Lurra, groupement foncier agricole mutuel du Pays basque, entame une nouvelle campagne pour l'acquisition de terres. Chacun d'entre nous peut participer, en prenant une part, à l'installation d'un paysan... et, cerise sur le gâteau, à la sécurisation foncière, les terres demeurant exclusivement à destination agricole.

Le Paysan

Mathieu est le jeune candidat à l'installation. Il a suivi une formation en agriculture biologique et obtenu un BTA. Première expérience en élevage caprin pendant 2 ans. Et puis, déterminant pour lui, les rencontres ici, ailleurs... en Bretagne, en Mayenne, qui l'ont déterminé à s'orienter vers le métier de *paysan-boulangier*. Un sacré projet à élaborer pour appréhender la filière complète. Elle part du choix et de la sélection des semences, de la mise en culture de la terre ; puis passe ensuite à la récolte et au stockage des céréales, à la transformation en farine en passant par le moulin pour pouvoir faire LE pain. Et, dernière étape, à la commercialisation. Matthieu approfondit la question. Il s'appuie sur l'aide technique de BLE et du réseau *Semences Paysannes* pour la partie technique. Il est aidé également par l'associatif local *Bio-paysan* pour le montage financier et pourra bénéficier d'aides de la Région et de l'Etat pour la transformation à la ferme. A l'heure actuelle, il a trouvé la future terre, les premiers grains semés sur 5 ha l'hiver dernier au château de Garro (« *ferme école* » bio à Mendi-onde) ont donné 8 tonnes de blé, battus à l'ancienne, avec la fête en plus, cet été. Il fait du pain et en régale ses cobayes privés. Il est aussi en légale possession d'un échantillon de semences paysannes provenant de Dordogne, semences de blé, épeautre et seigle à multiplier en adaptation à la « *vocation du sol* ». En projet, les terres à Gamarthe, la construction d'un atelier de boulangerie et d'un lieu adapté au stockage des céréales. Programmé, l'achat au prin-



temps, en Bretagne, d'un moulin à meule de pierre dure, en granit. Le futur commerce sera recherché en direct.

Blé et pain, paysannerie et agro-industrie

Les variétés de céréales anciennes et de terroirs ont cédé l'essentiel de la place aux variétés issues de la sélection des gros semenciers, « *améliorées* » pour être plus productives et adaptées à l'industrialisation du travail (de la récolte à la fabrication du pain). D'où, entre autres, des blés de gros rendements conçus pour absorber le maximum d'azote en provenance d'engrais chimiques (jusqu'à se faire raccourcir la paille, là encore grâce à la chimie), et traités aux fongicides. La farine est plus blanche, contient beaucoup plus de ce gluten indigeste et responsable d'allergies et doit être travaillée avec des levures chimiques, peu recommandables en termes de santé. Elle n'a plus de goût et on lui rajoute de l'arôme artificiel de blé ! Par contre, elle donne une pâte qui ne colle pas à la machine et est la reine de la gonflette pour se changer en baguette. Ces blés ne sont pas viables sans chimie, incompatibles avec le levain naturel et impétrissables à la main. Les paysans boulangers s'en détournent et redonnent vie aux variétés « *de population* » adaptées aux petites surfaces de culture, aux techniques agronomiques bio et au terroir. Ils redonnent leur utilité à des savoirs ancestraux, comme celui du meunier dont la meule de pierre empêche l'oxyda-

tion et préserve les éléments nutritifs de la farine. Le résultat : un pain qui gonfle moins mais objectivement de meilleure qualité nutritionnelle et bien plus digeste. Plus subjectivement, aux goûts incomparables... à en être irrésistible aux consommateurs en quête de qualité globale du produit.

La loi

Les blés *de population* ne sont pas inscrits au *Catalogue officiel* et ne peuvent être ni achetés, ni vendus, ni échangés sous l'appellation semences. Dans le cadre de l'expérimentation, un paysan peut en recevoir un petit lot et avoir le « *privilege* » de le ressemer chez lui d'une année sur l'autre. Dont acte. La conservation de la biodiversité cultivée serait en passe d'être reconnue officiellement. A l'échelon

mondial, *Via Campesina* qui entend affirmer son « *opposition en cultivant ses alternatives* », refuse la domination des multinationales et le monopole sur les semences.

Parlons finances...

La campagne GFA qui commence met en vente 650 parts d'un montant de 63 euros.

Adresse :

GFAM Lurra Fédération Arrapitz
32 rue de la Bidouze - Saint-Palais.
arrapitz@wanadoo.fr

France Bonillo

www.actionconsommation.org



ILLÉGAL

UN FILM DE OLIVIER MASSET-DEPASSE AVEC ANNE COESSENS

CULTURE

PAR CHANTAL DOCHET

L'AUTEUR, un belge né en 1971 a signé trois courts métrages : « *Chambre froide* », « *Kosmos* », et « *Dans l'ombre* », puis en 2008 un long métrage « *Cages* ». Un jour, il tombe sur un reportage télévisé qui montre les centres fermés, appellation belge de nos centres de rétention français.

Il s'informe, se documente, consulte : sans papiers, avocats, flics, gardiens, infirmiers, la ligue des droits de l'homme...

Il découvre effaré, à deux pas de chez lui, une zone de non-droit, où s'exerce une violence inouïe, un centre fermé pour étrangers sans papiers.

On y incarcère des hommes, des femmes et des enfants dont le seul tort est de fuir la misère ou l'oppression.

On les expulse, dans des conditions dramatiques, pour respecter des quotas et les fonctionnaires zélés sont récompensés par des primes.

Le cinéaste, avec ce film, déclare « *s'attaquer à un système illégal qui torture psychologiquement et pousse à la dérive.* »

Pour défendre sa cause, Olivier Masset-Depasse a choisi la fiction, qui, dit-il, « *induit la possibilité de la subjectivité* ». Il espère « *conscientiser par l'émotion* », le spectateur qui doit pouvoir s'identifier à Tania.

Tania, l'héroïne du film (formidable Anne Coessens), est russe. Le cinéaste l'a choisie volontairement blanche pour éviter toute distanciation raciale et culturelle. On imagine, qu'à l'in-

star de nombreux réfugiés, elle a fui la misère, la corruption, la guerre en Tchétchénie, peut-être... mais on n'en saura rien.

Elle vit depuis huit ans en Belgique, sans papiers. Elle travaille, parle parfaitement le français et prend un soin jaloux de son fils Ivan âgé de 14 ans.

Un jour, à la descente du bus, contrôle de police... Terrorisée, elle hurle à son fils de s'enfuir. Il obtempère, elle est conduite au Centre de rétention.

Et là, sous nos yeux, commence les affres du « retenu ».

Comment communiquer avec son enfant resté seul ? Obtenir une carte de téléphone ? S'assurer que quelqu'un prend soin de lui ? L'administration n'en a cure, et Tania dans une angoisse folle, se démène comme elle peut.

Puis les interrogatoires commencent. Qui est-elle ? D'où vient-elle ? Tania sait qu'elle doit résister, ne rien dire, ne pas dévoiler son identité et sa nationalité. Elle a déjà pris les devants. Elle s'est brûlé les doigts au fer à repasser pour effacer ses empreintes.

Pressions de la police, intimidations, Tania se tait. La peur, le danger, elle connaît. Elle a dû braver tellement d'obstacles pour arriver en Belgique et offrir une vie meilleure à son fils.

Avec beaucoup de justesse, Olivier Masset-Depasse décrit la vie dans un Centre de rétention, où tous attendent dans l'angoisse le verdict de l'expulsion. En Belgique, un retenu peut y séjourner jusqu'à huit mois (en France 45 jours selon la loi qui

vient d'être votée). Certains, résignés, acceptent le départ programmé. D'autres résistent jusqu'au bout. Ainsi Aïssa, la Malienne, elle paie le prix fort pour son obstination.

Après chaque tentative d'embarquement forcé, elle revient au centre singulièrement amochée, jusqu'au terrible dénouement final.

Olivier Masset-Depasse filme, caméra à l'épaule, au plus proche des visages et des corps, dans un huis-clos oppressant.

« *Illégal* » est un film de fiction et pourtant il témoigne avec une précision quasi documentaire, de

la violence et de l'inhumanité subies par les étrangers sans papiers.

L'expulsion de Tania illustre bien la perversité de l'administration (Ah ! La psychologue chargée de la convaincre de partir) et les brutalités policières que les militants des droits de l'homme dénoncent si souvent.

Olivier Masset-Depasse, à travers ce film, interroge tous les citoyens européens.

C'est en notre nom, que les politiques d'immigration, traitent les étrangers sans papiers comme des délinquants, les enferment, les expulsent avec une barbarie revendiquée et assumée.

arc • en • ciel
Ortzadar

Tel / Fax : 05 59 31 85 82 — Courriel : ortzadar @ bigfoot.com
<http://ortzadar.free.fr>



Abonnement à **ORTZADAR**
Bimestriel - 1 an : 13€
De soutien : 18€



NOM, Prénom
Adresse
CP..... Ville

Bulletin à retourner à :
B.P. 90080 - Mouguerre - 64990 St-Pierre d'Irube

Ortzadar - Alternative Pays Basque
est édité par l'association loi 1901 du même nom
Commission paritaire n° 0711 G 88241
Directeur de la publication : Jean-Maurice FAYE
Mise en page : José AGUIRRE
Imprimé sur les presses de l'imprimerie Artisanale à Bayonne